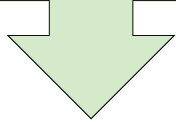


Direction de l'Education  
Hôtel Groslot  
02.38.79.29.73 ou 74 ou 77  
[alsh@orleans-metropole.fr](mailto:alsh@orleans-metropole.fr)

Le dossier administratif et les fiches de souhaits sont à retirer auprès du référent relai ou sur le site\* [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

Périodes		Fiches de souhaits	Informations	
Intitulés	Début et fin	Retrait-dépôt	Familles	
<b><u>Rentrée scolaire le 2 septembre 2019</u></b>				
Mercredis 4e trimestre 2019	Du 04 Septembre au 18 Décembre 2019	Du 03 juin au 14 juin 2019	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>Mode d'inscription</b> Vous pouvez faire vos pré-réervations soit :</p>  <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>- Format papier : la fiche de souhait est à remettre au réfèrent relai de l'école ou à déposer à nos bureaux pour les écoles privées</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px;"> <p>- Sur le portail famille : <a href="https://moncompte.orleans-metropole.fr">https://moncompte.orleans-metropole.fr</a>  (faire une demande de clé enfance auprès des services de la Mairie au 02.38.79.22.22 si vous ne disposez pas déjà d'un compte).</p> </div> </div>	
Vacances de Toussaint 2019	Du 21 au 31 octobre 2019	Du 9 septembre au 20 septembre 2019		
Vacances de Noël 2019	Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020	Du 4 novembre au 15 novembre 2019		
Mercredis 1er semestre 2020	Du 8 janvier au 1 juillet 2020			
Vacances d'Hiver 2020	Du 17 février au 28 février 2020	Du 6 janvier au 17 janvier 2020		
Vacances de Printemps 2020	Du 14 avril au 24 avril 2020	Du 2 mars au 13 mars 2020		
Juillet & Août 2020	Du 6 juillet au 28 août 2020	Du 04 mai au 15 mai 2020		
Mercredis 4e trimestre 2020		Du 02 juin au 12 juin 2020		
<p>Les réponses sont transmises prioritairement par mail dans un délai de 15 jours environ après la fin de la période de dépôt des fiches (<b>penser à actualiser votre adresse mail si elle a changé</b>)</p>				

NB. Les dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées pour toutes raisons indépendantes de notre volonté (exemple changement des dates du calendrier de l'Education Nationale...)

\* Ecoles publiques : les fiches sont à récupérer et à déposer auprès du référent relai de l'école de l'enfant